

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	64 (1993)
Heft:	2: Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation professionnelle : introduction de la maturité technique
 Artikel:	Deux grands dossiers d'actualité
Autor:	Bovée, Jean-Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824369

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux grands dossiers d'actualité

par Jean-Paul Bovée
Secrétaire général de l'ADIJ



On trouvera dans le présent bulletin deux dossiers, l'un consacré au problème de la gestion des déchets dans nos régions, l'autre à l'introduction de la maturité professionnelle technique dès la rentrée 1993/94. Nous en rappelons les principaux éléments et les enjeux ci-dessous. Dans les pages qui suivent, nous avons donné à différentes personnalités, spécialistes des questions abordées, la possibilité de s'exprimer.

Problème des déchets urbains

De l'élimination au concept de gestion

En l'espace d'une génération à peine, dans le monde industrialisé, la production d'ordures ménagères par habitant a été multipliée par trois, voire plus selon les pays. Une prise de conscience a eu lieu, assez récemment, il est vrai, et la simple élimination des déchets a évolué vers un véritable concept de gestion qui, dans l'avenir, sera de plus en plus intégré au processus de production lui-même, comme il sera pris en compte dans les problématiques économiques.

C'est dire non seulement l'importance du problème, mais aussi son actualité. La production de déchets de toutes sortes, si elle est inévitable, n'est pas une fatalité réfractaire à toute tentative d'intervention. Les expériences faites au cours des quinze dernières années dans plusieurs pays, dont la Suisse, prouvent qu'il est possible d'influencer les comportements, aussi bien au stade de la consommation qu'à celui de la production.

Trois outils ont d'ores et déjà démontré une efficacité satisfaisante : l'organisation de collectes sélectives alliée à l'installation d'un nombre suffisant de postes collecteurs, l'instauration de taxes incitatives

(par exemple sur les sacs-poubelles) et la diffusion de bonnes campagnes d'information.

C'est la mise en oeuvre conjointe et proportionnée de ces outils par les pouvoirs publics qui permet d'obtenir les meilleurs résultats. On sait, par exemple, que si la diffusion de l'information est mauvaise et que le nombre des postes collecteurs est faible, l'effet d'une taxe sur les sacs-poubelles n'améliore que très faiblement le taux de récupération des déchets par collectes sélectives. Il en va de même lorsque l'information est largement répandue dans le public et que le nombre de postes collecteurs est élevé ; dans ce cas là également, mais pour des raisons inverses, l'introduction d'une taxe n'a que peu d'effets. En revanche, pour une densité moyenne de la diffusion de l'information et des collectes, l'effet obtenu par le prélèvement d'une taxe est optimum.

Quoi qu'il en soit, les politiques mises en oeuvre et les actions entreprises par les communes, sur ce terrain encore sensible, non seulement ne sont pas inutiles, mais s'avéreront de plus en plus indispensables.

Mais les ordures ménagères ne représentent que le tiers environ de l'ensemble des déchets produits par nos sociétés ; ceux-ci englobent encore, entre autres choses, les déchets industriels (y compris les véhicules, les machines et tous leurs accessoires), ceux de la construction et de la démolition de bâtiments ou autres ouvrages, les déchets spéciaux et les déchets carnés. Nous souhaitons, dans un prochain bulletin, approfondir ce domaine, en abordant notamment les problèmes posés par les déchets industriels et en examinant de plus près les entreprises qui

agissent dans le terrain et qui travaillent à la récupération, au traitement et au recyclage de ce type de déchets.

Vu l'apparition et l'utilisation toujours plus fréquente de matériaux composites complexes, dotés de propriétés et de qualités très intéressantes, mais difficiles à recycler ou à éliminer, la maîtrise des processus de traitement des déchets témoignera aussi, dans l'avenir, de la souplesse d'adaptation de notre société et de la capacité de nos économies à évoluer en faveur d'une amélioration qualitative du niveau de vie.

Formation professionnelle

Introduction de la maturité technique

Nous avions relevé, il y a quelque temps, dans un bulletin consacré aux aspirations des apprentis jurassiens, l'existence d'un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Il s'agit de l'une des causes principales de l'apparition, puis de l'augmentation rapide et de la persistance du chômage dans notre pays. En effet, une part non négligeable des entreprises avaient - et ont encore - besoin de main-d'œuvre qualifiée, alors qu'elles disposaient - c'est toujours le cas - d'un excédent de personnel non qualifié. Nous avons eu l'occasion de revenir sur ce phénomène plusieurs fois déjà, dans les colonnes de «Jura-Baromètre conjoncturel», revue de l'ADIJ consacrée aux résultats du test conjoncturel de l'industrie jurassienne.

Il est nécessaire de remédier à un tel état de choses, en vue de favoriser une meilleure adéquation entre la nature des emplois offerts et le profil de ceux qui sont destinés à les occuper. L'introduction de la maturité professionnelle technique va dans ce sens.

La Commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ, dès sa relance à la fin de l'an dernier, s'est intéressée à la question. Les projets étaient bien avancés, tant dans la République et Canton du Jura que dans le cadre de la Communauté des

écoles professionnelles du Jura bernois et à l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier. Aussi la commission a-t-elle décidé, sur ce plan, de limiter son action à la vulgarisation et à l'information, qui semblent répondre à un réel besoin, tant du côté des apprentis qu'au sein des entreprises concernées. Le dossier figurant dans le présent bulletin est un premier pas dans cette direction ; il met l'accent sur la complémentarité qui existe entre les options retenues à Delémont, Porrentruy et Moutier. D'autres actions suivront, en particulier l'organisation d'une ou plusieurs conférences destinées à sensibiliser les responsables d'entreprises et à les convaincre de l'utilité, pour ne pas dire de la nécessité, de permettre aux apprentis qui le souhaitent de poursuivre leur formation.

La maturité professionnelle technique valorisera l'apprentissage en offrant une filière plus attractive menant au diplôme d'ingénieur. De plus, elle permettra d'assurer à ce titre une équivalence européenne, en s'approchant des exigences posées dans les pays de la CEE.

Signalons encore brièvement, pour conclure, qu'un projet de maturité professionnelle commerciale est en cours d'étude ; en principe, cette filière sera introduite en 1994.